

## NOTE EXPLICATIVE

**PROJET DE RECOMMANDATION DE L'ICCAT SUR DES OBJECTIF DE GESTION CONCEPTUELS  
S'APPLIQUANT AU THON ROUGE DE L'EST ET DE L'OUEST***Proposition soumise par le Canada*

L'objectif de la présente proposition consiste à rechercher un accord sur les objectifs de gestion conceptuels pour le thon rouge de l'Atlantique Est et Ouest (BFTE et BFTW), une étape importante dans la progression de l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) du thon rouge. Ces objectifs de gestion conceptuels seraient affinés en objectifs de gestion opérationnels dans le cadre des travaux intersessions de la Sous-commission 2. Les objectifs de gestion opérationnels seraient ensuite proposés à la Commission pour adoption en 2019, ce qui correspond au calendrier de l'ICCAT pour la MSE du thon rouge.

Les objectifs de gestion des pêcheries peuvent être définis de deux façons : (1) objectifs conceptuels ou (2) objectifs opérationnels (Punt et al., 2016<sup>1</sup>). Les objectifs conceptuels sont des objectifs ambitieux de haut niveau qui verbalisent un objectif générique souhaité sans inclure de détails sur une cible mesurable ou un délai pour atteindre ces objectifs. Les objectifs opérationnels sont plus précis et plus spécifiques en ce qui concerne les buts mesurables et la probabilité d'atteindre ces objectifs dans des délais déterminés. Les objectifs opérationnels sont les composants fondateurs clés d'une MSE.

Les objectifs conceptuels ont été discutés lors de la réunion du groupe de travail permanent pour renforcer le dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) de 2018. À ce moment-là, le groupe de travail a convenu de commencer par un examen des objectifs de gestion conceptuels qui servira de base à la future définition des objectifs de gestion opérationnels.

La principale différence entre cette proposition et ce qui a été présenté au SWGSM réside dans l'application du cadre d'objectifs de gestion conceptuels à la fois pour BFTE et BFTW. Ceci est destiné à développer un cadre commun pour évaluer les stocks au sein de la MSE, en reconnaissant que le mélange dicte que la réalisation des objectifs pour un stock dépend des normes définies pour l'autre. Cependant, un ensemble commun d'objectifs de gestion conceptuels n'empêche pas que des éléments quantitatifs différents soient introduits pour chaque stock au cours de son affinement en tant qu'objectifs de gestion opérationnels.

---

<sup>1</sup> A.E. Punt, D.S. Butterworth, C.L de Moor, J.A.A. De Oliveira, and M. Haddon. 2016. Management strategy evaluation: best practices. Fish and Fisheries 17:303-334.

vendredi 9 novembre 2018 08:03:13

---

**PROJET DE RECOMMANDATION DE L'ICCAT SUR DES OBJECTIF DE GESTION CONCEPTUELS  
S'APPLIQUANT AU THON ROUGE DE L'EST ET DE L'OUEST***(Document présenté par le Canada)*

*RAPPELANT* que l'un des principaux objectifs du Plan stratégique pour la science du SCRS 2015-2020 vise à évaluer les points de référence de gestion de précaution et des règles de contrôle de l'exploitation (« HCR », selon les sigles anglais) robustes par le biais d'évaluations de la stratégie de gestion (« MSE » selon les sigles anglais) ;

*PRÉVOYANT* une transition vers l'utilisation de procédures de gestion recommandées par la Commission pour le thon rouge et d'autres stocks prioritaires afin de gérer plus efficacement les pêcheries en présence des incertitudes identifiées et la nécessité d'identifier des objectifs de gestion compatibles avec la Convention et les Recommandations 11-13 et 15-07 ;

*COMPRENANT* que la Commission a l'intention de réaliser une évaluation de la stratégie de gestion (MSE) du thon rouge de l'Atlantique d'ici 2020 ;

*NOTANT* la « Feuille de route en vue du développement de l'évaluation de la stratégie de gestion et de règles de contrôle de l'exploitation » de l'ICCAT et son engagement à élaborer des objectifs de gestion opérationnels pour le thon rouge en 2019 ;

**LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES  
THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :**

1. La Commission adoptera des objectifs de gestion conceptuels. Ces objectifs de gestion conceptuels sont les suivants :
  - a) S'assurer que les stocks de thon rouge de l'Atlantique Est (BFTE) et de thon rouge de l'Atlantique Ouest (BFTW) ont une probabilité supérieure à [\_\_] % de se situer dans le quadrant vert de la matrice de Kobe pendant [période].
  - b) S'assurer que les stocks de BFTE et BFTW ont une probabilité inférieure à [\_\_] % d'entrer dans le quadrant rouge de la matrice de Kobe pendant [période].
  - c) S'assurer qu'il y a moins de [\_\_] % de probabilité que les stocks de BFTE et de BFTW chutent en dessous de  $B_{LIM}$  (*à définir*) pendant [période].
  - d) Maximiser les niveaux de capture, tout en atteignant  $B_{PME}$  (ou un indice approchant approprié) d'ici [moment].
  - e) Limiter le changement du TAC à [\_\_] % entre les périodes de gestion.
2. Ces objectifs de gestion conceptuels seront transmis à la Sous-commission 2 afin de contribuer à l'élaboration des objectifs de gestion opérationnels en 2019.
3. La présente Recommandation sera abrogée lors de l'adoption d'objectifs de gestion opérationnels pour le thon rouge.